BPU – Lot n°4
Espaces verts

NPNRU Tarterêts Tranche n°1 – DCE

30 septembre 2026



egis d'ici là

Data sensitivity - Restricted

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Maxime CAILLON
Fonction	Paysagiste
Version	V0.1
Référence	VPR230062
Numéro CRM	URTL11101

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé	Vérifié par	
V0.0	03-07-2026	MCAI		
V0.1	30-09-2026	MCAI		

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Pierre LARCHEVEQUE	Directeur de projets
Sophie BLANCHARD	Cheffe de projets

Sommaire

0 OBJET DU PRESENT FASCICULE 6

1 POSTES GENERAUX 8

1.1 Installations de chantier (propres au lot) 8

1.2 Etudes EXE / Méthodes / Repérages et piquetage des réseaux 9

1.3 Clôtures des emprises de travaux du présent lot 10

1.4 Phasage, Planning, pris en compte des interfaces et mises à disposition (yc disposition constructives) 11

1.5 Contrôles, essais et conformités, assurance qualité, sécurité et environnement 12

1.6 AOR / DOE / DIUO 13

2 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES 15

2.1 Terrassement complémentaire en déblais surfaciques 15

2.2 Terrassement complémentaire en déblais pour fosses d'arbres ponctuelles 15

2.3 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) 16

2.4 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes à seuil augmenté (ISDI+) 16

2.5 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) 16

2.6 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) 17

2.7 Transport et évacuation en décharge Amiante 17

3 SUBSTRATS – TERRES FERTILES 18

3.1 Géotextile anti-racinaire 363g/m2 - protection de réseaux 18

3.2 Fourniture de terre végétale d'apport en complément des terres végétales du site réemployées 18

3.3 Mise en œuvre de terre végétale en surface (amendée du site ou d'apport) en surface 19

3.4 Mise en œuvre de terre végétale avec recouvrement réemployée après amendement 19

3.5 Mise en œuvre de mélange terre/pierre constitué par le lot 2 avec les terres du site 19

3.6 Nivellement fin des noues 20

4 PLANTATIONS 21

4.1 Fourniture et plantation et plantation d'arbres et de cépées 21

4.1.1 Acer campestre_Baliveau _RN 21

4.1.2 Acer campestre_Tige_3xtr_14/16_MG 21

4.1.3 Acer campestre_Tige_3xtr_18/20_MG 21

4.1.4 Alnus glutinosa_Tige_3xtr_18/20_MG 21

4.1.5 Celtis australis_Tige_3xtr_20/25_MG 21

4.1.6 Prunus avium_Tige_3xtr_14/16_MG 21

4.1.7 Prunus avium_Tige_3xtr_16/18_MG 21

4.1.8 Prunus avium_Tige_3xtr_18/20_MG 22
4.1.9 Prunus avium_Tige_3xtr_20/25_MG 22
4.1.10 Pyrus cordata_Baliveau _RN 22
4.1.11 Pyrus cordata_Tige_3xtr_16/18_MG 22
4.1.12 Quercus cerris_Baliveau _RN 22
4.1.13 Quercus cerris_Tige_3xtr_14/16_MG 22
4.1.14 Quercus cerris_Tige_3xtr_16/18_MG 22
4.1.15 Quercus frainetto_Baliveau _RN 22
4.1.16 Quercus frainetto_Tige_3xtr_18/20_MG 22
4.1.17 Quercus frainetto_Tige_4xtr_20/25_MG 22
4.1.18 Quercus ilex_Baliveau _RN 22
4.1.19 Quercus ilex_Tige_3xtr_14/16_MG 22
4.1.20 Quercus ilex_Tige_3xtr_16/18_MG 22
4.1.21 Quercus ilex_Tige_3xtr_18/20_MG 22
4.1.22 Quercus petraea_Baliveau _RN 22
4.1.23 Quercus petraea_Tige _10/12_RN 23
4.1.24 Quercus petraea_Tige_3xtr_18/20_MG 23
4.1.25 Salix alba_Tige_3xtr_14/16_MG 23
4.1.26 Salix caprea_Baliveau _RN 23
4.1.27 Sorbus aucuparia_Tige_3xtr_16/18_MG 23
4.1.28 Sorbus torminalis_Tige_3xtr_18/20_MG 23
4.1.29 Tilia platyphyllos_Tige_3xtr_18/20_MG 23
4.1.30 Ulmus minor_Tige_3xtr_20/25_MG 23
4.2 Mélange arbustif et vivaces - Fourniture et plantation 23
4.3 Semis 23
4.3.1 Fourniture et mise en œuvre mélange gazon rustique 23
4.3.2 Fourniture et mise en œuvre mélange grainier prairie 24
4.3.3 Fourniture et mise en œuvre de semis d'engrais vert 24
4.4 Accessoires de plantation 25
4.4.1 Fourniture de paillage BRF 25
4.4.2 Mise en œuvre paillage BRF sur 8cm 25
4.4.3 Tuteurs monopodes 25
4.4.4 Nattes de protection des troncs en bambou ou joncs 25
4.4.5 Ganivelle renforcée H 0,60m 27
4.4.6 Clôture type clôture à mouton H 0,60m 27
4.5 Travaux de finalisation et garantie de reprises (1ère année) 28
4.5.1 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Surveillance globale du site 28
4.5.2 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des arbres et cépées en période de finalisation 29
4.5.3 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des massifs d'arbustes et de vivaces en période de finalisation 29

4.5.4 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des baliveaux en période de finalisation 29
4.5.5 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbres et cépées depuis le sol 30
4.5.6 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbustes et des vivaces 30
4.5.7 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des baliveaux 31
4.5.8 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des gazons 31
4.5.9 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des prairies 32
4.5.10 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Désherbage des massifs d'arbustes et de vivaces et pieds d'arbres en période de finalisation 32
4.6 Travaux de finalisation et garantie de reprises (2ème année) 33
4.6.1 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Surveillance globale du site 33
4.6.2 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des arbres et cépées en période de finalisation 33
4.6.3 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des baliveaux en période de finalisation 33
4.6.4 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbres et cépées depuis le sol 34
4.6.5 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des baliveaux 34

0 OBJET DU PRESENT FASCICULE

Le présent fascicule a pour objet de définir, pour le Lot n°4 – Espaces verts (Emprise A), la description détaillée des ouvrages et prestations à réaliser dans le cadre de l'opération d'aménagement de la tranche 1 du NPNRU des Tarterêts à Corbeil-Essonnes.
Il précise, pour chaque article du Bordereau des Prix Unitaires, la nature des prestations à exécuter, leur consistance, leur mode de réalisation ainsi que l'ensemble des fournitures, travaux et sujétions nécessaires à leur parfaite exécution, conformément :

- au CCTP Général et à l'ensemble de ses dispositions ;
- au CCTP du Lot n°4 – Espaces verts ;
- au présent Bordereau des Prix Unitaires ;
- aux plans, coupes, détails techniques, carnets de plantation et autres documents graphiques du marché ;
- aux normes, fascicules, règles professionnelles et réglementations en vigueur applicables aux travaux d'espaces verts et d'aménagements paysagers.

Les prix du présent bordereau sont réputés comprendre toutes les fournitures, travaux, prestations et sujétions nécessaires à l'obtention d'ouvrages entièrement achevés, conformes aux exigences du marché et aptes à leur destination.
Sauf indication contraire explicite, les prix rémunèrent notamment :

- les études d'exécution, relevés, implantations, piquetages et repérages nécessaires aux travaux ;
- les approvisionnements, transports, manutentions, stockages et protections des fournitures ;
- les terrassements complémentaires nécessaires à la réalisation des aménagements paysagers et des fosses de plantation ;
- le chargement, le transport et la mise en œuvre des substrats, terres végétales et mélanges terre-pierre ;
- l'évacuation des déblais, déchets et matériaux impropres vers les filières réglementaires adaptées ;
- la fourniture et la mise en œuvre des végétaux, semences, amendements, paillages et accessoires de plantation ;
- la fourniture et la pose des dispositifs de protection et d'accompagnement des végétaux ;
- les arrosages de plantation, les travaux de finition et les reprises éventuelles nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages ;
- toutes les prestations de contrôle, d'autocontrôle et de vérification associées aux travaux ;
- les nettoyages permanents et finaux des emprises concernées ;
- les sujétions liées à la coactivité, au phasage des travaux, aux accès de chantier, à la circulation des engins et aux interfaces avec les autres lots.

Les prix tiennent également compte des interfaces avec les autres titulaires du marché et notamment :

- de la livraison des emprises par le lot n°1 aux niveaux prévus par les documents du marché ;
- de la gestion de la plateforme commune des terres végétales par le lot n°2 ;
- de la mise à disposition par le lot n°2 des terres végétales amendées, terres fertiles réemployées et mélanges terre-pierre destinés au présent lot ;
- du chargement par le titulaire du lot n°4 de ces matériaux sur la plateforme commune, de leur transport jusqu'aux zones d'intervention et de leur mise en œuvre dans les ouvrages paysagers.

Pour l'ensemble des échanges de matériaux entre lots, les volumes de terres végétales, déblais, remblais et mélanges terre-pierre s'entendent en volumes en place hors foisonnement, conformément aux dispositions contractuelles du marché. Les incidences liées aux opérations de chargement, transport, stockage, foisonnement, reprise ou mise en œuvre sont réputées incluses dans les prix unitaires du présent bordereau.
Les descriptions figurant dans les articles du présent fascicule ne sauraient être considérées comme limitatives. Le titulaire est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces contractuelles et avoir intégré dans ses prix toutes les sujétions nécessaires à la réalisation complète des ouvrages, même lorsque certaines prestations ne sont pas explicitement mentionnées mais sont indispensables à leur parfait achèvement.

Les ouvrages seront exécutés conformément aux documents du projet, lesquels prévalent notamment pour les implantations, altimétries, surfaces, volumes, dimensions, densités de plantation et quantités d'ouvrages à réaliser.
En cas de divergence entre les différentes pièces du marché, le titulaire est tenu de signaler sans délai toute incohérence à la Maîtrise d'Œuvre avant exécution des travaux. Aucune plus-value ne pourra être réclamée pour des prestations nécessaires à l'obtention d'un ouvrage complet et conforme aux objectifs du projet, sauf modification formelle du marché validée par le Maître d'Ouvrage.

1 POSTES GENERAUX

1.1 Installations de chantier (propres au lot)

Le présent prix rémunère forfaitairement l'ensemble des installations de chantier propres au lot n°4 – Espaces Verts, nécessaires à l'exécution complète des travaux, conformément aux dispositions du C.C.A.P., du C.C.T.P. Général, du C.C.T.P. du lot n°4, du Tableau des Limites de Prestations et de l'ensemble des pièces du marché.
Il s'agit exclusivement des installations, moyens et sujétions spécifiques aux interventions du lot 4, la base-vie commune de l'emprise A étant fournie, exploitée et entretenue par le lot n°1.
Le présent poste comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Installations techniques propres au lot 4
 - La mise à disposition, le transport, l'installation, l'entretien, les déplacements et le repli des installations temporaires nécessaires aux travaux du lot.
 - L'aménagement et la sécurisation des zones de stockage des végétaux, substrats, terres végétales, amendements, semences, paillages, tuteurs, protections de troncs, ganivelles, géotextiles anti-racinaires et autres accessoires de plantation.
 - Les équipements nécessaires à la conservation des végétaux avant plantation et à leur protection contre les intempéries, le dessèchement, le gel ou les dégradations.
 - Les moyens nécessaires aux manutentions, chargements, déchargements et transports internes des terres végétales amendées, mélanges terre-pierre et matériaux paysagers mis à disposition dans le cadre du marché.
 - Les installations nécessaires aux contrôles internes, analyses, relevés topographiques, implantations, piquetages, autocontrôles et vérifications préalables à la réception des ouvrages.
- Documents d'installation – coordination
 - L'établissement et la remise du plan des installations de chantier propres au lot.
 - Les notes méthodologiques, plans d'implantation et procédures d'intervention nécessaires à l'exécution des travaux.
 - La réalisation des DT, DICT, demandes d'autorisation, démarches administratives et contacts avec les exploitants de réseaux relevant du présent lot.
 - La participation à l'ensemble des réunions de coordination, ROUC, réunions de phasage, synthèses techniques et procédures prévues au CCTP Général.
 - La coordination permanente avec les lots n°1, n°2 et n°3 ainsi qu'avec les concessionnaires pour les interfaces de terrassements, plantations, réseaux, éclairage public et gestion des terres.
- Moyens mobiles et manutention
 L'amenée, le déplacement et le repli de tous matériels et équipements nécessaires aux travaux du lot selon le phasage des travaux.
 Les engins de manutention, de levage, de terrassement léger et de transport interne nécessaires :
 - aux terrassements complémentaires ;
 - aux fosses de plantation ;
 - au chargement des terres végétales amendées sur la plateforme du lot n°2 ;
 - à la mise en œuvre des substrats et mélanges terre-pierre ;
 - aux opérations de plantation et d'entretien.
- Eau – énergie – protections
 - Les alimentations provisoires nécessaires aux installations propres du lot.
 - Les consommables nécessaires au fonctionnement des installations du lot.
 - Les moyens d'arrosage provisoires nécessaires à la conservation des végétaux avant plantation ainsi qu'aux opérations de plantation et d'entretien.
 - Toutes protections permettant de préserver les végétaux, matériaux et installations contre les dégradations, les vols ou les conditions climatiques défavorables.
- Balisage et sécurisation propres au lot 4
 Conformément au Tableau des Limites de Prestations et au CCTP du lot 4, le présent prix comprend :
 - le balisage complémentaire spécifique aux travaux d'espaces verts ;
 - la protection des fosses de plantation ;
 - la protection des zones de plantation ;

- la protection des zones de stockage temporaire ;
- la protection des espaces verts en cours d'exécution ;
- l'entretien et l'adaptation de ces dispositifs pendant toute la durée du chantier.
 Ces prestations sont réalisées sans se substituer au balisage général, à la signalisation temporaire et au PBS assurés par le lot n°1 sur l'emprise A.

- Déplacements, maintenance et repli
 - Le déplacement des installations du lot autant que nécessaire selon le phasage des travaux validé par la Maîtrise d'Œuvre.
 - L'entretien et la maintenance de l'ensemble des installations propres au lot pendant toute la durée du chantier.
 - Le repli complet des installations en fin de travaux.
 - Le nettoyage et la remise en état des zones occupées.
 - La dépose de tous les dispositifs provisoires mis en œuvre par le lot.
- Participation à la base-vie commune
 Le présent prix comprend la participation du titulaire aux frais généraux de la base-vie commune mise en œuvre par le lot n°1, comprenant notamment l'entretien, le nettoyage, les consommations communes, la gestion des déchets courants et les services collectifs de chantier.
 Sont exclus du présent poste les ouvrages, installations et équipements explicitement pris en charge par le lot n°1 au titre de la base-vie commune.
- Modalités de règlement :
 Ce prix est forfaitaire et sera réglé selon les modalités suivantes :
 - 20 % après l'installation complète des moyens propres au lot 2 ;
 - 15 % lors du repliement en fin de chantier ;
 - Le solde (65 %) sera réglé par mensualités équivalentes sur la durée du chantier :

$$\text{mensualité} = 0{,}65 \times \frac{M}{T}$$

où :
• M = montant total du présent poste,
• T = durée des travaux exprimée en mois.

1.2 Etudes EXE / Méthodes / Repérages et piquetage des réseaux

Le présent prix rémunère l'ensemble des études d'exécution, études de méthodes, reconnaissances, repérages, implantations et opérations de piquetage nécessaires à la réalisation complète des ouvrages du lot n°4 – Espaces Verts, conformément aux pièces du marché.
Il comprend notamment :

- l'élaboration, la production, la mise à jour, la diffusion et l'obtention des visas de tous les documents d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux du lot ;
- l'établissement des plans d'implantation, plans de plantation, plans de nivellement, plans de terrassements complémentaires, plans de fosses, schémas d'interfaces et tout document graphique requis pour l'exécution ;
- la réalisation des calculs, métrés, cubatures, quantitatifs, nomenclatures et documents justificatifs nécessaires à la préparation et à l'exécution des ouvrages ;
- les reconnaissances préalables de terrain, les relevés nécessaires, les vérifications de compatibilité avec les réseaux et ouvrages existants ainsi que toutes investigations complémentaires requises pour la bonne exécution des prestations ;
- le repérage et le piquetage des travaux, y compris l'implantation des fosses de plantation, substrats, protections anti-racinaires, plantations, semis, équipements et accessoires, avec maintien et actualisation du piquetage en fonction de l'avancement du chantier ;
- la fourniture de l'ensemble des moyens topographiques nécessaires à l'implantation et au contrôle des ouvrages, ainsi que les reprises rendues nécessaires jusqu'à validation par la Maîtrise d'Œuvre ;
- la coordination avec les autres intervenants de l'opération, notamment les titulaires des lots VRD, aménagements, éclairage et réseaux, pour toutes les interfaces liées aux terrassements, plateformes, réseaux, chambres, fourreaux, nivellements et emprises de travaux ;

- les démarches et vérifications nécessaires au regard des réseaux existants, y compris les sujétions liées aux DT-DICT, aux prescriptions des concessionnaires et aux obligations réglementaires applicables ;
- la prise en compte du phasage des travaux, des contraintes d'accès, des mises à disposition et des conditions d'exploitation du site pendant toute la durée du chantier ;
- la gestion documentaire du lot, incluant la diffusion, l'impression, l'archivage, les mises à jour et la reprise des documents autant de fois que nécessaire jusqu'à obtention des validations requises ;
- toutes les sujétions de coordination, réunions, déplacements, contrôles, actualisations et modifications nécessaires à la parfaite exécution des études et préparations du lot.

Le prix comprend également toutes les adaptations et mises à jour des documents d'exécution résultant de l'évolution des études, du phasage, des interfaces avec les autres lots ou des observations formulées par la Maîtrise d'Œuvre, sans supplément dans la limite du périmètre contractuel des travaux.

- Modalités de règlement
 Ce prix est forfaitaire et sera réglé comme suit :
 - **10 %** à la validation par la MOE de l'échéancier de production des documents EXE ;
 - **40 %** à l'issue de la période de préparation des travaux ;
 - **50 %** restants réglés par mensualités équivalentes sur la durée des travaux **T** (en mois) :

$$\text{Mensualité} = 0{,}50 \times \frac{M}{T}$$

où :

- **M** = montant total du présent poste,
- **T** = durée des travaux exprimée en mois.

1.3 Clôtures des emprises de travaux du présent lot

Le présent prix rémunère, au forfait, la fourniture, la mise en place, l'entretien, les déplacements, adaptations, déposes et évacuations de l'ensemble des clôtures, barrières, protections et dispositifs de délimitation nécessaires aux travaux du lot n°4 – Espaces Verts.

Il comprend notamment :

- la délimitation et la protection des zones de travaux, des zones de stockage, des zones de plantation, des terres végétales, substrats et matériaux relevant du présent lot ;
- la fourniture et la mise en œuvre de clôtures, barrières, grillages temporaires, rubalisages, portillons, dispositifs de fermeture et protections diverses nécessaires à la sécurité des usagers, riverains et intervenants ;
- les protections particulières destinées à empêcher l'accès aux zones nouvellement plantées, semées ou en phase de reprise ;
- la protection temporaire des ouvrages, équipements, végétaux conservés et aménagements existants susceptibles d'être impactés par les travaux ;
- les déplacements, adaptations, renforcements ou remaniements des clôtures rendus nécessaires par l'évolution des travaux, le phasage du chantier ou les interventions des autres entreprises ;
- le maintien permanent en bon état des dispositifs de protection pendant toute la durée d'intervention du lot ;
- la dépose, l'évacuation et le repliement complet des installations en fin de chantier.

Le présent poste inclut toutes les sujétions liées aux interfaces avec les autres lots, étant précisé que les clôtures générales de chantier demeurent à la charge du titulaire désigné par les pièces du marché, le présent article ne couvrant que les protections, clôtures et dispositifs spécifiques nécessaires à l'exécution des prestations du lot n°4.

- Modalités de règlement
 Ce prix est forfaitaire et sera réglé comme suit :
 - Il sera réglé par fractions mensuelles égales sur la durée des travaux, depuis le démarrage des interventions du lot jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des prestations associées, incluant les mises en place successives, déplacements, adaptations, maintenance et déposes des clôtures et protections.
 - La mensualité est calculée selon la formule :

$$\text{Mensualité} = \frac{M}{T}$$

où :

- **M** = montant total du présent poste,
- **T** = durée des travaux exprimée en mois.

1.4 Phasage, Planning, pris en compte des interfaces et mises à disposition (yc disposition constructives)

Le présent prix rémunère, au forfait, l'ensemble des sujétions d'organisation, de coordination et d'adaptation nécessaires à la réalisation des ouvrages du lot n°4 dans le respect du phasage général de l'opération, des contraintes d'exploitation, des interfaces entre lots et des mises à disposition successives des emprises.
Il comprend notamment :

- l'analyse et la prise en compte des phasages de travaux définis dans les pièces du marché ainsi que leurs évolutions éventuelles ;
- l'établissement et la mise à jour du planning détaillé du lot en cohérence avec le planning général de l'opération ;
- la participation aux réunions de coordination, de synthèse, d'ordonnancement et de phasage organisées par la Maîtrise d'Œuvre ou la Maîtrise d'Ouvrage ;
- la coordination avec les titulaires des autres lots, notamment pour la gestion des plateformes, terrassements, réseaux, ouvrages enterrés, nivellements, plantations, équipements et accès ;
- la prise en compte des contraintes liées aux mises à disposition partielles des emprises et aux remises successives des zones de travaux ;
- l'organisation des interventions par secteurs, sous-phases ou séquences de travaux lorsque celles-ci sont rendues nécessaires par le déroulement de l'opération ;
- toutes les adaptations des méthodes d'exécution, moyens humains, moyens matériels, implantations temporaires, accès, approvisionnements et cheminements nécessaires au respect du phasage ;
- les dispositions constructives provisoires ou définitives rendues nécessaires par les interfaces avec les autres corps d'état, les ouvrages existants ou les contraintes de maintien des circulations et usages ;
- les reprises d'études, mises à jour documentaires, recalages d'intervention, reprogrammations et réorganisations de chantier nécessaires au maintien du planning de l'opération ;
- toutes les sujétions liées aux interventions discontinues, aux retours sur zone, aux exécutions par tronçons, aux interruptions imposées par le phasage ou par les mises à disposition des emprises.

Le prix comprend l'ensemble des moyens et charges nécessaires à la parfaite coordination du lot n°4 avec les autres intervenants de l'opération, sans supplément de prix lié au découpage des travaux par secteur, phase, sous-phase ou emprise de chantier, dans la limite du périmètre contractuel du marché

- Modalités de règlement
 Ce prix est forfaitaire et sera réglé comme suit :
 - 20 % après validation par la Maîtrise d'Œuvre du planning détaillé du lot et de son intégration au planning général de l'opération ;
 - 80 % répartis en mensualités égales sur la durée des travaux afin de rémunérer les sujétions permanentes de coordination, de phasage, d'interfaces et de mises à disposition.

$$\text{Mensualité} = 0{,}80 \times \frac{M}{T}$$

où :

- **M** = montant total du présent poste,
- **T** = durée des travaux exprimée en mois.

1.5 Contrôles, essais et conformités, assurance qualité, sécurité et environnement

Le présent prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires aux contrôles, essais, vérifications, autocontrôles, démarches de conformité, ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions relatives à l'assurance qualité, à la sécurité et à la protection de l'environnement pour les travaux du lot n°4 – Espaces Verts, conformément aux pièces du marché.

Le prix comprend notamment :

- Assurance qualité – contrôles internes – traçabilité
 - la mise en œuvre du plan de contrôle du lot et des procédures qualité définies dans le marché ;
 - les autocontrôles d'exécution, contrôles contradictoires, points d'arrêt et points de validation requis avant poursuite des travaux ;
 - l'établissement, la tenue à jour et l'archivage des fiches de contrôle, registres qualité et documents de traçabilité ;
 - la vérification de conformité des matériaux, terres végétales, amendements, substrats, semences, végétaux, accessoires de plantation et fournitures diverses ;
 - la gestion des non-conformités, incluant constats, analyses, mesures correctives, reprises, remplacements et contrôles complémentaires jusqu'à obtention de la conformité.
- Contrôles et essais techniques
 - les prélèvements, analyses, essais et contrôles exigés par les pièces du marché ou nécessaires à la vérification de la conformité des ouvrages ;
 - les analyses physico-chimiques, agronomiques ou environnementales des terres végétales, substrats, mélanges terre-pierre et amendements lorsque prescrites ;
 - les contrôles altimétriques, topographiques, de nivellement, d'épaisseurs, de cubatures et d'implantation des ouvrages ;
 - les contrôles des fonds de forme, fosses de plantation, protections anti-racinaires, couches de terre végétale, noues, semis et plantations ;
 - les essais de portance, de compactage ou autres vérifications techniques éventuellement demandés par la Maîtrise d'Œuvre ou prévus dans les pièces contractuelles ;
 - les contrôles de conformité des végétaux livrés, de leur provenance, de leur état sanitaire, de leurs dimensions, calibres et caractéristiques.
- Réception des ouvrages et conformité
 - l'assistance aux opérations de contrôle et de réception réalisées par la Maîtrise d'Œuvre ;
 - la fourniture de tous procès-verbaux, rapports d'essais, résultats d'analyses, certificats, attestations, fiches techniques et justificatifs nécessaires à l'acceptation des ouvrages ;
 - la levée des observations et non-conformités identifiées lors des contrôles, visites de chantier, opérations préalables à la réception ou constats de reprise des végétaux.
- Sécurité, santé et protection de l'environnement
 - l'application des dispositions du PPSPS, du PAQ, du SOGED et des prescriptions du CCTP Général ;
 - les contrôles et vérifications relatifs à la sécurité des interventions, des matériels et des zones de travaux ;
 - les mesures nécessaires à la protection des ouvrages existants, des réseaux, des arbres conservés et de l'environnement ;
 - la gestion environnementale du chantier, la traçabilité des déchets, terres excavées, matériaux évacués et produits réemployés ;
 - toutes les sujétions nécessaires au maintien de la propreté du chantier et de ses abords.
- Rapport de synthèse
 - l'établissement d'une synthèse des contrôles, essais et vérifications réalisés ;
 - la compilation des résultats, des actions correctives et des justificatifs de conformité nécessaires à la réception des ouvrages.

Le présent prix comprend l'ensemble des moyens humains, matériels, analyses, déplacements, consommables, laboratoires, organismes spécialisés, reprises de contrôles et sujétions nécessaires à l'obtention de la conformité des ouvrages réalisés dans le cadre du présent lot, hors DOE et DIUO rémunérés au poste correspondant.

- Modalités de règlement

Compte tenu du caractère continu des prestations d'autocontrôle, de suivi qualité, de sécurité et d'environnement pendant toute la durée du chantier, le présent prix forfaitaire sera réglé par fractions mensuelles égales sur la durée des travaux.
La mensualité est calculée selon la formule :

$$\text{Mensualité} = \frac{M}{T}$$

où :

- **M** = montant total du présent poste,
- **T** = durée des travaux exprimée en mois.

1.6 AOR / DOE / DIUO

Le présent prix rémunère l'ensemble des prestations nécessaires aux opérations préalables à la réception (AOR), à l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), à la production des plans de récolement ainsi qu'à la fourniture des éléments destinés au Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO), pour les travaux du lot n°4 – Espaces Verts, conformément aux pièces du marché.
Le présent poste comprend l'ensemble des prestations, documents, relevés, mises à jour, coordinations et reprises nécessaires jusqu'à validation définitive par la Maîtrise d'Œuvre.
Sont notamment compris, sans que cette liste soit limitative :

- AOR – Opérations préalables à la réception
 - la préparation des ouvrages en vue des opérations préalables à la réception ;
 - l'assistance à la Maîtrise d'Œuvre lors des visites contradictoires et constats de conformité ;
 - la présentation des ouvrages dans un état permettant leur contrôle et leur réception ;
 - la fourniture des documents de contrôle, résultats d'essais, analyses, fiches de traçabilité, certificats et justificatifs de conformité requis ;
 - l'établissement des listes de réserves relevant du lot ;
 - la réalisation des reprises, remplacements, compléments de travaux, réglages ou réfections nécessaires à la levée des réserves jusqu'à leur clôture.
- Récolements – Plans et relevés de fin d'exécution
 - l'établissement des plans de récolement provisoires et définitifs des ouvrages réalisés ;
 - les relevés topographiques nécessaires à la localisation des fosses de plantation, arbres, massifs, noues, surfaces semées, protections anti-racinaires, clôtures de protection et équipements accessoires ;
 - la mise à jour des plans d'implantation en fonction des ouvrages réellement exécutés ;
 - la coordination avec les autres lots afin d'assurer la cohérence des documents de récolement aux interfaces des ouvrages ;
 - les reprises, vérifications, contrôles et actualisations des plans jusqu'à validation par la Maîtrise d'Œuvre ;
 - la fourniture des plans selon les formats et la charte graphique définis au marché.
- DOE – Dossier des Ouvrages Exécutés
- l'élaboration du DOE complet du lot comprenant notamment :
 - les plans de récolement ;
 - les plans de plantation et documents d'implantation définitifs ;
 - les fiches techniques des végétaux effectivement plantés ;
 - les certificats d'origine, passeports phytosanitaires, certifications et documents de traçabilité des végétaux lorsque requis ;
 - les fiches techniques des terres végétales, substrats, amendements, semences, paillages, protections et accessoires mis en œuvre ;
 - les résultats d'analyses, essais et contrôles réalisés dans le cadre du marché ;
 - les procès-verbaux, rapports, attestations et documents de conformité ;
 - les fiches de non-conformité et actions correctives clôturées ;
 - les prescriptions d'entretien et de suivi des ouvrages végétalisés ;
 - les consignes relatives aux périodes de finalisation et aux garanties de reprise.

- la fourniture de l'ensemble des documents aux formats exigés par le marché, y compris formats numériques natifs et PDF ;
- la mise en ligne sur la GED du projet, l'indexation des documents et la gestion des versions ;
- toutes les corrections, compléments, mises à jour et reprises documentaires demandées par la Maîtrise d'Œuvre jusqu'à validation définitive du DOE.

- DIUO
 - la fourniture au Coordonnateur SPS de tous les éléments nécessaires à l'établissement du DIUO ;
 - les informations relatives aux conditions d'exploitation, d'entretien, de suivi et de renouvellement des ouvrages paysagers ;
 - les fiches techniques, notices, périodicités d'entretien, préconisations d'intervention et recommandations spécifiques aux végétaux, substrats et équipements mis en œuvre ;
 - les informations relatives aux contraintes d'accès, aux ouvrages particuliers, aux interfaces avec les réseaux et aux dispositions de maintenance future.

Le présent prix comprend toutes les sujétions de coordination, de récolement, de mise en forme documentaire, de diffusion, de reproduction, de corrections et d'actualisation nécessaires à l'obtention de la validation définitive du DOE et du DIUO.

- Modalités de règlement
 - Le présent prix est forfaitaire et sera réglé comme suit :
 - 20 % à la transmission du DOE provisoire à la Maîtrise d'Œuvre ;
 - 30 % après réception des ouvrages et remise du DOE complet intégrant les observations émises lors des AOR ;
 - 50 % après validation définitive du DOE et fourniture de l'ensemble des éléments requis pour le DIUO.

 Cette répartition est généralement plus adaptée au lot 4 que le classique 20 % / 80 %, car une part importante des documents (conformités de plantations, récolements définitifs, bilans de reprise et levée de réserves) n'est réellement consolidée qu'après les opérations préalables à la réception.

2 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES

2.1 Terrassement complémentaire en déblais surfaciques

Le présent prix rémunère au mètre cube le terrassement complémentaire pour obtenir les volumes nécessaire de fosse à la suite des terrassements du lot VRD.
Ce prix comprend notamment :

- Les terrassements complémentaires à la suite de ceux du Lot 1, réputés à -0,30m du niveau finit, permettant d'obtenir les volumes de fosses de plantations nécessaires ;
- La réception des fouilles en présence du Maitre d'œuvre ou via un reportage photo mettant en évidence les dimensions de la fosse ;
- Le piquetage avant remplissage des fouilles ;
- Les terrassements complémentaires et évacuations des remblais sauf sol pollué ;
- Le chargement des matériaux, le transport, le déchargement sur les zones de décharge en cas de réemploi ;
- Le chargement des matériaux, le transport, le déchargement en décharge ;
- Les frais éventuels de décharge ;
- Le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs ;
- Le réglage du fond de forme terrassé ;
- La protection contre les eaux souterraines et les eaux de ruissellement pendant l'exécution des travaux ;
- Le décompactage du fond de forme sur 0,30 m de profondeur et décompactage sommaire des parois ;
- Toutes sujétions pour la protection des ouvrages existants ou des revêtements réalisés ;
- Les dimensions des fosses/horizons homogènes sont les suivantes :
 - Horizon des fosses pour les espaces plantés d'arbres : 100 cm ;
 - Horizon des fosses pour les espaces plantés d'arbres : 70 cm ;
 - Horizon des fosses pour les espaces plantés d'arbres : 50 cm ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.2 Terrassement complémentaire en déblais pour fosses d'arbres ponctuelles

Le présent prix rémunère au mètre cube le terrassement complémentaire pour obtenir les volumes nécessaire de fosse à la suite des terrassements du lot VRD.
Ce prix comprend notamment :

- Les terrassements complémentaires à la suite de ceux du Lot 1, réputés à -0,30m du niveau finit, permettant d'obtenir les volumes de fosses de plantations nécessaires ;
- La réception des fouilles en présence du Maitre d'œuvre ou via un reportage photo mettant en évidence les dimensions de la fosse ;
- Le piquetage avant remplissage des fouilles ;
- Les terrassements complémentaires et évacuations des remblais sauf sol pollué ;
- Le chargement des matériaux, le transport, le déchargement sur les zones de décharge en cas de réemploi ;
- Le chargement des matériaux, le transport, le déchargement en décharge ;
- Les frais éventuels de décharge ;
- Le fractionnement et/ou l'enlèvement des blocs ;
- Le réglage du fond de forme terrassé ;
- La protection contre les eaux souterraines et les eaux de ruissellement pendant l'exécution des travaux ;
- Le décompactage du fond de forme sur 0,30 m de profondeur et décompactage sommaire des parois ;
- Toutes sujétions pour la protection des ouvrages existants ou des revêtements réalisés ;
- Les dimensions des fosses/horizons homogènes sont les suivantes :
 - Horizon des fosses pour les espaces plantés d'arbres : 100 cm ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.3 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Le présent prix rémunère à la tonne l'évacuation des déblais vers une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), conformément aux prescriptions du marché.
Il comprend notamment :

- le chargement, les manutentions et reprises éventuelles ;
- le transport vers toute installation ISDI agréée ;
- les frais d'acceptation, taxes, redevances et TGAP ;
- les analyses nécessaires à l'acceptation en filière et les éventuels CAP ;
- la gestion des matériaux conformément au PGD (tri, identification par lot ou maille, séparation des flux) ;
- la traçabilité complète des matériaux (BSD, bons de pesée, attestations, enregistrement SI Déchets) ;
- toutes sujétions administratives, logistiques et réglementaires ;
- toutes sujétions liées aux contraintes d'accès, de phasage et de conditions de chantier ;
- la gestion des refus éventuels de la filière et la réorientation des matériaux.

Unité : La tonne
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.4 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes à seuil augmenté (ISDI+)

Le présent prix rémunère à la tonne l'évacuation des déblais vers une filière ISDI+ (filières acceptant des matériaux présentant des dépassements limités des seuils réglementaires), conformément au CCTP.
Il comprend notamment :

- le chargement, manutention et transport ;
- les analyses environnementales spécifiques et tests d'acceptation imposés par la filière ;
- l'obtention des CAP ;
- les frais d'acceptation, taxes, TGAP et frais de plateforme ;
- la gestion des matériaux conformément au PGD (tri, identification par lot ou maille, séparation stricte des flux) ;
- la traçabilité réglementaire complète (BSD, bons de pesée, justificatifs, SI Déchets) ;
- toutes sujétions logistiques et administratives ;
- la gestion des refus et réorientation éventuelle des matériaux.

Unité : La tonne
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.5 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le présent prix rémunère à la tonne l'évacuation des déblais en ISDND.
Il comprend :

- le chargement, les reprises et le transport ;
- les frais de dépôt, taxes et TGAP ;
- les analyses et CAP nécessaires ;
- la gestion des matériaux conformément au PGD ;
- la traçabilité complète (BSD, pesées, SI Déchets) ;
- toutes sujétions liées aux filières déchets non dangereux ;
- la gestion des refus et réorientation.

Unité : La tonne
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.6 Déblais évacués en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Le présent prix rémunère à la tonne l'évacuation des déblais classés déchets dangereux.
Il comprend notamment :

- le chargement sécurisé des matériaux ;
- le conditionnement, l'emballage et le confinement ;
- le transport conforme à la réglementation (ADR) ;
- les analyses, CAP et procédures d'acceptation ;
- les frais de traitement, taxes et TGAP ;
- la traçabilité renforcée (BSDD, certificats, SI Déchets) ;
- toutes sujétions de sécurité et environnementales ;
- la gestion des refus éventuels.

Unité : La tonne
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

2.7 Transport et évacuation en décharge Amiante

Le présent prix rémunère à la tonne l'évacuation des matériaux contenant de l'amiante.
Il comprend notamment :

- le chargement en sécurité avec procédures amiante ;
- le conditionnement en Big Bags agréés et la palettisation ;
- le transport vers une filière amiante agréée ;
- les analyses, CAP et acceptation ;
- les frais de traitement et taxes ;
- la traçabilité réglementaire (BSDD amiante, attestations, SI Déchets) ;
- toutes sujétions de protection, confinement et sécurité ;
- la gestion des refus éventuels et réorientation.

Unité : La tonne
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3 SUBSTRATS – TERRES FERTILES

3.1 Géotextile anti-racinaire 363g/m2 - protection de réseaux

Le présent prix rémunère au mètre carré la fourniture, l'amenée et la mise en œuvre d'un dispositif géosynthétique anti-racinaire destiné à protéger les réseaux enterrés contre l'intrusion racinaire, conformément aux prescriptions du CCTP et aux plans d'exécution.
Le dispositif mis en œuvre devra présenter des caractéristiques mécaniques, de durabilité et de résistance à la pénétration racinaire au moins équivalentes à celles définies au CCTP, de type pareracine ou produit équivalent validé par la Maîtrise d'Œuvre.
Sont compris, sans que cette liste soit limitative :

- Fourniture – transport – stockage :
 - la fourniture du géosynthétique conforme au CCTP ;
 - le transport, le déchargement et l'amenée à pied d'œuvre ;
 - le stockage en conditions adaptées.
- Préparation – mise en œuvre :
 - la préparation du support, y compris nettoyage et suppression des éléments agressifs ;
 - la mise en œuvre du dispositif en écran continu, généralement en paroi verticale, avec profondeur et implantation conformes aux prescriptions du CCTP ;
 - les recouvrements, ancrages et continuités assurant l'absence totale de discontinuité ;
 - les découpes et adaptations au droit des réseaux et ouvrages ;
 - les dispositifs de maintien pendant les phases de remblaiement.
- Protection – remblaiement :
 - les protections nécessaires contre le poinçonnement ;
 - la mise en place de matériaux adaptés avant remblaiement ;
 - les finitions au droit des émergences.
- Sujétions générales :
 - toutes sujétions liées aux interfaces avec les réseaux, ouvrages et zones racinaires ;
 - toutes sujétions nécessaires à assurer l'efficacité durable de la protection ;
 - l'évacuation éventuelle des matériaux issus des préparations locales, dans la mesure où ces prestations ne sont pas rémunérées par ailleurs.

Toutes sujétions nécessaires à l'obtention d'un dispositif conforme aux prescriptions du CCTP sont réputées incluses dans le prix.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3.2 Fourniture de terre végétale d'apport en complément des terres végétales du site réemployées

Le présent prix rémunère au mètre cube la fourniture de terre végétale en complément des terres végétales réemployées du site, conforme au CCTP.
Ce prix comprend notamment :

- L'analyse de la terre pour chaque stock identifié à réaliser par un laboratoire agrée ;
- L'approvisionnement de terre végétale à partir de gisement extérieur conforme au CCTP et agréé par le Maitre d'Œuvre ;
- La fourniture et l'incorporation éventuels des amendements et engrais nécessaires pour rendre la terre conforme aux caractéristiques requises ;
- L'émiettement de la terre, l'enlèvement et l'évacuation en décharge agrée de tous éléments impropres ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3.3 Mise en œuvre de terre végétale en surface (amendée du site ou d'apport) en surface

Le présent prix rémunère au mètre cube l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de terre végétale d'apport ou issu des terres de réemploi du site pour mise en œuvre en surface (0.20m ou 0.30m).
Ce prix comprend notamment :

- L'analyse de la terre pour chaque stock identifié à réaliser par un laboratoire agréé ;
- Le décompactage du fond de forme sur 30 cm de profondeur et sommaire des parois ;
- Toutes sujétions pour la protection des ouvrages existants ou des revêtements réalisés ;
- La fourniture et l'incorporation éventuels des amendements et engrais nécessaires pour rendre la terre conforme aux caractéristiques requises ;
- Le déversement de la terre dans les fosses de sorte que le niveau après tassement soit celui du terrain ou équipements environnants ;
- L'émiettement de la terre, l'enlèvement et l'évacuation en décharge agrée de tous éléments impropres ;
- La remise en état, le nivellement fin avant plantations sans creux ni bourrelets ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3.4 Mise en œuvre de terre végétale avec recouvrement réemployée après amendement

Le présent prix rémunère au mètre cube l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de terre végétale issue des terres de réemploi du site pour mise en œuvre sous une couche de recouvrement (0.40m, 0.50m ou 0.70m permettant de laisser 0.30m de terre saine en surface).
Ce prix comprend notamment :

- L'analyse de la terre pour chaque stock identifié à réaliser par un laboratoire agréé ;
- Le décompactage du fond de forme sur 30 cm de profondeur et sommaire des parois ;
- Toutes sujétions pour la protection des ouvrages existants ou des revêtements réalisés ;
- La fourniture et l'incorporation éventuels des amendements et engrais nécessaires pour rendre la terre conforme aux caractéristiques requises ;
- Le déversement de la terre dans les fosses ;
- L'émiettement de la terre, l'enlèvement et l'évacuation en décharge agrée de tous éléments impropres ;
- La remise en état, le nivellement fin avant plantations sans creux ni bourrelets ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3.5 Mise en œuvre de mélange terre/pierre constitué par le lot 2 avec les terres du site

Le présent prix rémunère au mètre cube l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre de mélange terre-pierre issu des terres de réemploi du site pour mise en œuvre dans les fosses terre-pierre.
Ce prix comprend notamment :

- L'analyse de la terre pour chaque stock identifié à réaliser par un laboratoire agréé ;
- Le décompactage manuel du fond et des parois de la fosse sur 30 cm et sommaire des parois ;
- La fourniture et l'incorporation éventuelle des amendements et engrais nécessaires pour rendre la terre conforme aux caractéristiques requises ;
- La mise en œuvre du mélange sur site à la pelle mécanique y compris toutes sujétions de terrassements, de compactage et de nivellement définitif ;

- Le déversement du mélange sur 100 cm dans les fosses par couche successive de 30 cm et le compactage à la plaque vibrante de sorte que le niveau fini soit à 10 cm sous le niveau environnent ;
- La protection contre les eaux souterraines et les eaux de ruissellement pendant l'exécution des travaux ;
- Le nivellement soigné des matériaux mis en place de sorte que le raccord aux revêtements et équipements environnants se fasse sans creux ni bourrelets ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

3.6 Nivellement fin des noues

Le présent prix rémunère au mètre carré le façonnage des formes de noues et espaces plantés destinés à des fonctions hydrauliques conformément aux profils prévus.
Ce prix comprend notamment :

- Le nivellement fin et soigné du profil des noues ;
- Le réglage des talus et des fonds permettant la mise en œuvre des épaisseurs de terre végétale spécifiée ;
- Le hersage, de manière à émietter la terre végétale ;
- L'épierrage manuel ou mécanique des surfaces à planter, de manière à éliminer tous les matériaux et débris (cailloux, bois, etc..) ;
- La mise en forme fine du sol par nivellement manuel ou mécanique des surfaces à planter et à semer, selon les profils prévus ;
- Le nivellement fin autour des batardeaux en maçonnerie lorsqu'ils sont prévus ou dans le cas contraire, le façonnage des batardeaux en terre ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4 PLANTATIONS

4.1 Fourniture et plantation et plantation d'arbres et de cépées

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, la recherche, la réservation et marquage, et la plantation des sujets décrit dans la liste ci-dessous, par leur essence, leur forme, le nombre de transplantation, leur taille et leur conditionnement.
Ce prix comprend notamment :
Fourniture :

- La fourniture d'une tige conforme aux prescriptions du CCTP et agréé par le Maitre d'Œuvre ;
- Recherche, réservation, marquage des fournitures ;
- Livraisons sur chantier ;
- La mise en jauge éventuelle si nécessaire ;
- Protection contre le gel et la neige si nécessaire ;
- Arrosage pendant le temps de stockage ;
- Amenée à pied d'œuvre ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art ;

Plantation :

- Le transport à pied d'œuvre de l'arbre, y compris les protections nécessaires au transport ;
- L'ouverture de la fosse de plantation et le stockage de terre végétale de part et d'autre de la fosse, avant la mise en place du plant ;
- Le bêchage de la terre végétale et l'apport de compost et de terreau de reprise ;
- La taille des parties aériennes, des branches cassées, blessées ou mal venues ;
- La mise en place du sujet ;
- La confection de cuvette au pied de la plante ;
- Le plombage à l'eau ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

4.1.1 Acer campestre_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.2 Acer campestre_Tige_3xtr_14/16_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.3 Acer campestre_Tige_3xtr_18/20_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.4 Alnus glutinosa_Tige_3xtr_18/20_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.5 Celtis australis_Tige_3xtr_20/25_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.6 Prunus avium_Tige_3xtr_14/16_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.7 Prunus avium_Tige_3xtr_16/18_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.8 Prunus avium_Tige_3xtr_18/20_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.9 Prunus avium_Tige_3xtr_20/25_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.10 Pyrus cordata_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.11 Pyrus cordata_Tige_3xtr_16/18_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.12 Quercus cerris_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.13 Quercus cerris_Tige_3xtr_14/16_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.14 Quercus cerris_Tige_3xtr_16/18_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.15 Quercus frainetto_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.16 Quercus frainetto_Tige_3xtr_18/20_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.17 Quercus frainetto_Tige_4xtr_20/25_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.18 Quercus ilex_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.19 Quercus ilex_Tige_3xtr_14/16_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.20 Quercus ilex_Tige_3xtr_16/18_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.21 Quercus ilex_Tige_3xtr_18/20_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.22 Quercus petraea_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.23 Quercus petraea_Tige _10/12_RN

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.24 Quercus petraea_Tige_3xtr_18/20_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.25 Salix alba_Tige_3xtr_14/16_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.26 Salix caprea_Baliveau _RN

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.27 Sorbus aucuparia_Tige_3xtr_16/18_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.28 Sorbus torminalis_Tige_3xtr_18/20_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.1.29 Tilia platyphyllos_Tige_3xtr_18/20_MG

Sans objet dans l'emprise A.

4.1.30 Ulmus minor_Tige_3xtr_20/25_MG

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.2 Mélange arbustif et vivaces - Fourniture et plantation

Sans objet dans l'emprise A.

4.3 Semis

4.3.1 Fourniture et mise en œuvre mélange gazon rustique

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un mélange de gazon rustique conforme au CCTP.
Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre du mélange de graines conforme aux prescriptions du CCTP et du carnet de détails agréé par le maître d'œuvre ;
- Le griffage, comprenant le brisement des mottes, l'évacuation des pierres et débris divers ;
- Le nivellement définitif du sol et la préparation du lit de semence ;
- La façon de filet et contre-filet ;
- Le ratissage sur 3cm d'épaisseur pour l'enfouissement des graines ;
- Le semis manuel ou mécanique des graines ;
- L'enfouissement des graines ;
- Le roulage ;
- Le roulage ;
- L'arrosage ;
- La première fauche ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.3.2 Fourniture et mise en œuvre mélange grainier prairie

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un mélange grainier prairie conforme au CCTP.

Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre du mélange de graines conforme aux prescriptions du CCTP et du carnet de détails agréé par le maître d'œuvre ;
- Le griffage, comprenant le brisement des mottes, l'évacuation des pierres et débris divers ;
- Le nivellement définitif du sol et la préparation du lit de semence ;
- La façon de filet et contre-filet ;
- Le ratissage sur 3cm d'épaisseur pour l'enfouissement des graines ;
- Le semis manuel ou mécanique des graines ;
- L'enfouissement des graines ;
- Le roulage ;
- L'arrosage ;
- La première fauche ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.3.3 Fourniture et mise en œuvre de semis d'engrais vert

Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un engrais vert, conforme au CCTP, sur les espaces de potagers et jardins pédagogiques.
Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre du mélange de graines conforme aux prescriptions du CCTP et du carnet de détails agréé par le maître d'œuvre ;
- Le griffage des sols avant ensemencement si nécessaire ;
- Le semis manuel ou mécanique des graines ;
- L'enfouissement des graines ;
- Le roulage ;
- Toute opération nécessaire à la levée des graines ;
- Ensemencement complémentaire pour recoloniser les zones dégarnies et toutes sujétions.
- Les mélanges des graines pour chaque type de semis seront soumis au maître d'œuvre pour sa validation en collaboration avec l'écologue qui pourra demander l'adaptation du mélange en fonction des enjeux environnementales du projet et de la saisonnalité de mise en œuvre ;
- L'enfouissement pour mise à disposition des jardins ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4 Accessoires de plantation

4.4.1 Fourniture de paillage BRF

Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture d'un paillage en mulch fibreux conforme au CCTP, en couverture des massifs et au pieds des arbres.
Ce prix comprend notamment :

- L'ensemble des prestations relatives à la fourniture de paillage horticole en bois raméal fragmenté (BRF) sur une épaisseur de 8 cm, conformément aux prescriptions détaillées du CCTP et des plans ;
- La fourniture et chargement, le transport et le déchargement sur les zones concernées y compris les éventuelles difficultés d'accès ;
- L'évacuations des matériaux impropres et nettoyage.

Unité : Mètre cube
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4.2 Mise en œuvre paillage BRF sur 8cm

Ce prix rémunère au mètre carré la mise en œuvre d'un paillage en mulch fibreux conforme au CCTP, en couverture des massifs et au pieds des arbres.
Ce prix comprend notamment :

- L'ensemble des prestations relatives à la mise en œuvre de paillage horticole en bois raméal fragmenté (BRF) sur une épaisseur de 8 cm, conformément aux prescriptions détaillées du CCTP et des plans ;
- Le transport et le déchargement sur les zones concernées y compris les éventuelles difficultés d'accès ;
- L'évacuations des matériaux impropres et nettoyage ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4.3 Tuteurs monopodes

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en œuvre d'un tuteur monopode en châtaignier conforme au CCTP, au droit des arbres du projet.
Ce prix comprend notamment :

- Les terrassements en terrain de toutes natures nécessaires à la pose du tuteur en bois ;
- L'évacuation des déblais en décharge ;
- La fourniture et la mise en place d'un tuteur oblique en châtaignier écorcé 8/10 cm avec liens souples réglables ;
- Le retrait et mise en décharge des tuteurs après la période de finalisation (2 ans) ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4.4 Nattes de protection des troncs en bambou ou joncs

Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en œuvre d'une natte de protection en bambou ou de joncs conforme au CCTP, autour des troncs des arbres tiges.
Ce prix comprend notamment :

- La fourniture et la mise en œuvre d'une protection de tronc en natte de bambou ou de jonc jusqu'à hauteur des premières branches conforme aux prescriptions du CCTP et agréé par le Maitre d'Œuvre ;
- La mise en œuvre d'une corde sur trois niveaux pour laisser un espace entre la natte et le tronc ;
- Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4.5 Ganivelle renforcée H 0,60m

Le présent prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'une clôture type « grillage à moutons », conformément aux plans d'exécution et aux prescriptions du CCTP.
Il comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Implantation – préparation :
 - le piquetage et l'implantation de la clôture ;
 - le débroussaillage localisé si nécessaire ;
 - les terrassements ponctuels pour la mise en œuvre des poteaux ;
 - toutes sujétions d'adaptation au terrain (pentes, ondulations, obstacles).
- Fourniture et pose de la clôture :
 - la fourniture des échalas en lattes sciées ;
 - la fourniture des poteaux intermédiaires, poteaux de reprise d'effort, traverses de renfort et jambes de force ;
 - la fourniture des fils de tension, tendeurs, agrafes et accessoires ;
 - la mise en place des poteaux (battus ou scellés selon nature du terrain et prescriptions) ;
 - la mise en tension des échalas et leur fixation aux poteaux ;
 - le réglage des alignements, de la hauteur et de la continuité de la clôture ;
 - les découpes et ajustements nécessaires.
- Points singuliers :
 - le traitement des angles, extrémités et changements d'alignement ;
 - la mise en place des dispositifs de reprise de tension (jambes de force, ancrages) ;
 - les raccords aux ouvrages existants (clôtures, portails, murs, etc.).
- Raccordements et finitions :
 - le traitement des rives basses selon le terrain (suivi du relief, ajustement au sol) ;
 - la vérification de la continuité sans jours excessifs ni affaissements ;
 - la remise en état du terrain au droit des travaux.
- Remise en état :
 - le rebouchage et compactage des fouilles ;
 - la remise en propreté des abords.
- Sujétions générales :
 - les contraintes d'accès, de phasage et de coactivité ;
 - la protection des réseaux et ouvrages existants ;
 - toutes sujétions de mise en œuvre en terrain naturel ou contraint ;
 - toutes fournitures, matériels et main-d'œuvre nécessaires à la réalisation complète.

Le prix s'applique quelles que soient les conditions de terrain et le nombre de points singuliers (angles, reprises, raccords).
Les quantités sont mesurées en mètres linéaires réellement exécutés.

Unité : Mètre linéaire
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.4.6 Clôture type clôture à mouton H 0,60m

Le présent prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'une clôture type « grillage à moutons », conformément aux plans d'exécution et aux prescriptions du CCTP.
Il comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Implantation – préparation :
 - le piquetage et l'implantation de la clôture ;
 - le débroussaillage localisé si nécessaire ;
 - les terrassements ponctuels pour la mise en œuvre des poteaux ;
 - toutes sujétions d'adaptation au terrain (pentes, ondulations, obstacles).
- Fourniture et pose de la clôture :
 - la fourniture du grillage type « moutons » (maille nouée ou équivalente) ;
 - la fourniture des poteaux intermédiaires, poteaux de reprise d'effort et jambes de force ;

- la fourniture des fils de tension, tendeurs, agrafes et accessoires ;
- la mise en place des poteaux (battus ou scellés selon nature du terrain et prescriptions) ;
- la mise en tension du grillage et sa fixation aux poteaux ;
- le réglage des alignements, de la hauteur et de la continuité de la clôture ;
- les découpes et ajustements nécessaires.

- Points singuliers :
 - le traitement des angles, extrémités et changements d'alignement ;
 - la mise en place des dispositifs de reprise de tension (jambes de force, ancrages) ;
 - les raccords aux ouvrages existants (clôtures, portails, murs, etc.).
- Raccordements et finitions :
 - le traitement des rives basses selon le terrain (suivi du relief, ajustement au sol) ;
 - la vérification de la continuité sans jours excessifs ni affaissements ;
 - la remise en état du terrain au droit des travaux.
- Remise en état :
 - le rebouchage et compactage des fouilles ;
 - la remise en propreté des abords.
- Sujétions générales :
 - les contraintes d'accès, de phasage et de coactivité ;
 - la protection des réseaux et ouvrages existants ;
 - toutes sujétions de mise en œuvre en terrain naturel ou contraint ;
 - toutes fournitures, matériels et main-d'œuvre nécessaires à la réalisation complète.

Le prix s'applique quelles que soient les conditions de terrain et le nombre de points singuliers (angles, reprises, raccords).
Les quantités sont mesurées en mètres linéaires réellement exécutés.

Unité : Mètre linéaire
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5 Travaux de finalisation et garantie de reprises (1ère année)

4.5.1 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Surveillance globale du site

Ce prix rémunère au m² la surveillance globale du site durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- 5 passages par an ;
- L'observation des végétaux ;
- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- Le suivi phytosanitaire ;
- La vérification de l'état des paillages ;
- L'évaluation des besoins en désherbage ;
- La surveillance de l'apparition de plantes envahissantes ;
- La constatation d'éventuelles dégradations.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.2 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des arbres et cépées en période de finalisation

Ce prix rémunère à l'unité l'arrosage des arbres et cépées durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- A minima 15 arrosages réguliers de 100L par arbres (tige ou cépée) par an (les arrosages seront effectués aussi souvent que nécessaires et dans un délai de deux jours après ordre du Maître d'Œuvre) ;
- La fourniture en eau et l'arrosage via camion-citerne ou tout autre dispositif rendant indépendant l'approvisionnement en eau des points de puisages ;
- L'entreprise est dégagée de sa responsabilité sur les végétaux en cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau et contraignant l'entreprise à suspendre totalement ou partiellement sa prestation d'arrosage ;
- L'entretien des cuvettes d'arrosage.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.3 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des massifs d'arbustes et de vivaces en période de finalisation

Ce prix rémunère à l'unité l'arrosage des arbustes et des vivaces durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- A minima 15 arrosages par an réguliers (les arrosages seront effectués aussi souvent que nécessaires et dans un délai de deux jours après ordre du Maître d'Œuvre) ;
- La fourniture en eau et l'arrosage via camion-citerne ou tout autre dispositif rendant indépendant l'approvisionnement en eau des points de puisages ;
- L'entreprise est dégagée de sa responsabilité sur les végétaux en cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau et contraignant l'entreprise à suspendre totalement ou partiellement sa prestation d'arrosage ;
- L'entretien des cuvettes d'arrosage.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.4 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des baliveaux en période de finalisation

Ce prix rémunère à l'unité l'arrosage des baliveaux durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- A minima 15 arrosages réguliers de 10L par baliveaux par an (les arrosages seront effectués aussi souvent que nécessaires et dans un délai de deux jours après ordre du Maître d'Œuvre) ;
- La fourniture en eau et l'arrosage via camion-citerne ou tout autre dispositif rendant indépendant l'approvisionnement en eau des points de puisages ;

- L'entreprise est dégagée de sa responsabilité sur les végétaux en cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau et contraignant l'entreprise à suspendre totalement ou partiellement sa prestation d'arrosage ;
- L'entretien des cuvettes d'arrosage.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.5 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbres et cépées depuis le sol

Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des arbres et cépées durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- La désinfection du matériel de coupe ;
- La taille de formation ;
- La valorisation des résidus de taille (sauf pour causes sanitaires) ;
- Le suivi des systèmes de tuteurage et protections anti-gibier ;
- Le suivi des protections de tronc ;
- La gestion des collets ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant
- L'émondage ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.6 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbustes et des vivaces

Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des arbustes durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :
Arbustes :

- La désinfection du matériel de coupe ;
- La taille des arbustes, si elle est jugée nécessaire (en respectant le mode de développement de chaque taxon et les périodes de tailles proscrites entre mi-mars et fin aout) ;
- La valorisation des résidus de taille (sauf pour causes sanitaires) ;
- La gestion des collets ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant ;
- L'entretien des paillis et leurs compléments ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées.

Vivaces :

- L'élimination des fleurs sèches et des végétaux ayant terminé leur cycle de floraison à raison de 5 passages par an ;
- La valorisation sur place des déchets végétaux générés par l'entretien, ou leur évacuation (pour valorisation hors du site, sauf cause sanitaire) ;

- Le détourage des massifs pour leur redonner leur forme initiale et limiter la pénétration des racines d'arbres et arbustes ;
- La surveillance des besoins en arrosage ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées ;
- Le désherbage à raison de 5 passages par an au minimum pour les plantes indésirables ; ce désherbage devra être réalisé de façon manuelle sans emploi de produits phytosanitaires.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.7 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des baliveaux

Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des baliveaux durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- La désinfection du matériel de coupe ;
- La taille de formation ;
- La valorisation des résidus de taille (sauf pour causes sanitaires) ;
- Le suivi des systèmes de tuteurage et protections anti-gibier ;
- Le suivi des protections de tronc ;
- La gestion des collets ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant
- L'émondage ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.8 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des gazons

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien des gazons durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- 15 tontes à 10 cm de hauteur, la première tonte via une tonte « mulching », les suivantes avec exportation. Tontes à réaliser stratégiquement selon les conditions météos et la hauteur de pousse entre deux tontes ;
- L'enlèvement des herbes projetées sur les aires non engazonnées ;
- L'exportation des résidus de tonte pour valorisation sur site en priorité dans les massifs arbustifs ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées ;

- Le désherbage à raison de 5 passages par an au minimum pour les plantes indésirables ; ce désherbage devra être réalisé de façon manuelle sans emploi de produits phytosanitaires ;
- Le décompactage et regarnissage si nécessaire.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.9 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des prairies

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien des prairies durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- La fauche tardive à 10cm avec exportation à réaliser en septembre octobre selon prescriptions du CCTP ;
- Les prairies pourront être tondues régulièrement pour permettre l'accès du public pour des activités de loisirs ou créer des cheminements au travers des prairies, de l'Aire de jeux et des mobiliers ;
- L'enlèvement des résidus de fauche pour valorisation sur site en priorité dans les massifs arbustifs ou en pied d'arbres. Il peut être imaginé de créer buttes avec ces résidus de fauche comme abris pour la biodiversité. Emplacement à déterminer avec l'ensemble des acteurs, MOA, et le maitre d'OEuvre ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence et éradiquer de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées ;
- La surveillance des besoins en arrosage par camion-citerne pendant la levée des graines autant de fois que nécessaire ;
- Le décompactage et regarnissage si nécessaire.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.5.10 Travaux de finalisation (1ère année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Désherbage des massifs d'arbustes et de vivaces et pieds d'arbres en période de finalisation

Ce prix rémunère au mètre carré l'entretien des massifs d'arbustes et de vivaces et les pieds d'arbres durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- Le binage des sols recouverts de paillis y compris l'arrachage manuel des adventices sur les sols – 5 interventions par an ;
- La coupe au ras du sol sur les espaces de prairies ou de prairies à vivaces pour dégager délicatement les troncs d'arbres et les cuvettes d'arrosage ;
- L'arrachage manuel des adventices ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence et éradiquer de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées ;
- L'évacuation des résidus végétaux pour valorisation hors du site (sauf cause sanitaire), en l'absence de valorisation sur place.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.6 Travaux de finalisation et garantie de reprises (2ème année)

4.6.1 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Surveillance globale du site

Ce prix rémunère au m² la surveillance globale du site durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- 5 passages par an ;
- L'observation des végétaux ;
- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- Le suivi phytosanitaire ;
- La vérification de l'état des paillages ;
- L'évaluation des besoins en désherbage ;
- La surveillance de l'apparition de plantes envahissantes ;
- La constatation d'éventuelles dégradations.

Unité : Mètre carré
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.6.2 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des arbres et cépées en période de finalisation

Ce prix rémunère à l'unité l'arrosage des arbres et cépées durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- A minima 15 arrosages réguliers de 100L par arbres (tige ou cépée) par an (les arrosages seront effectués aussi souvent que nécessaires et dans un délai de deux jours après ordre du Maître d'Œuvre) ;
- La fourniture en eau et l'arrosage via camion-citerne ou tout autre dispositif rendant indépendant l'approvisionnement en eau des points de puisages ;
- L'entreprise est dégagée de sa responsabilité sur les végétaux en cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau et contraignant l'entreprise à suspendre totalement ou partiellement sa prestation d'arrosage ;
- L'entretien des cuvettes d'arrosage.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.6.3 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Arrosage des baliveaux en période de finalisation

Ce prix rémunère à l'unité l'arrosage des baliveaux durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- L'évaluation des besoins en arrosage des végétaux en se basant sur leur observation, les données météorologiques, l'utilisation éventuelle de cannes pédologiques ;
- A minima 15 arrosages réguliers de 10L par baliveaux par an (les arrosages seront effectués aussi souvent que nécessaires et dans un délai de deux jours après ordre du Maître d'Œuvre) ;
- La fourniture en eau et l'arrosage via camion-citerne ou tout autre dispositif rendant indépendant l'approvisionnement en eau des points de puisages ;

- L'entreprise est dégagée de sa responsabilité sur les végétaux en cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant ou restreignant l'utilisation d'eau et contraignant l'entreprise à suspendre totalement ou partiellement sa prestation d'arrosage ;
- L'entretien des cuvettes d'arrosage.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.6.4 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des arbres et cépées depuis le sol

Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des arbres et cépées durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- La désinfection du matériel de coupe ;
- La taille de formation ;
- La valorisation des résidus de taille (sauf pour causes sanitaires) ;
- Le suivi des systèmes de tuteurage et protections anti-gibier ;
- Le suivi des protections de tronc ;
- La gestion des collets ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant
- L'émondage ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

4.6.5 Travaux de finalisation (2ème année) = garantie des végétaux selon le nouveau fascicule n°35 - Entretien post-plantation des baliveaux

Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des baliveaux durant la première année et de finalisation, conformément aux dispositions définit selon le nouveau fascicule 35.
Ce prix comprend notamment :

- La désinfection du matériel de coupe ;
- La taille de formation ;
- La valorisation des résidus de taille (sauf pour causes sanitaires) ;
- Le suivi des systèmes de tuteurage et protections anti-gibier ;
- Le suivi des protections de tronc ;
- La gestion des collets ;
- La surveillance des maladies, parasites et prédateurs et l'alerte du maître d'ouvrage le cas échéant
- L'émondage ;
- La suppression de certaines plantes indésirables herbacées, vivaces, semi- ligneuses ou ligneuses selon les préconisations de l'écologue. Une vigilance sera demandée pour contrer la résurgence de la renouée du japon. L'entrepreneur aura à sa charge l'éradication des renouées du japon sur toutes les zones plantées.

Unité : L'unité
Prix unitaire en €H.T. en chiffres :

BL Transports & Territoires
SL Transports Urbain et Aménagement urbain

www.egis-group.com

Data sensitivity - Restricted